Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 06.02.2025 Numéro de version 9 (remplace la version 8) Révision: 06.02.2025

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit
Nom du produit: MARMORAN CARRARA Crépi ribé plein intérieur

Numéro de la fiche de données de sécurité : XXP005294
1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées
Pas d'autres informations importantes disponibles.
Emploi de la substance / du mélange Enduit de finition (intérieur)

1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fourni la fiche de données de sécurité
Producteur/fournisseur :
Saint-Gobain Weber AG
Täfernstrasse 11b
CH - 5405 Baden-Dättwil
Phone:+41(0) 56 484 24 24 e-mail: sds.ch@saint-gobain.com
1.4 Numéro d'appel d'urgence
Centre Suisse d'Information Toxicologique (info@toxinfo.ch),
En cas d'urgence : tél.145 (seulement en Suisse) ou +41 44 251 51 51 (depuis l'étranger)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou de la préparation
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008
Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.

2.2 Éléments d'étiquetage
Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 néant
Pictogrammes de danger néant
Mention d'avertissement néant
Mentions de danger néant
Indications complémentaires:
EUH208 Contient mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1), 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.
EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.
EUH211 Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards.
Information conformément au Règlement sur les Produits Biocides (UE) 528/2012: contient des produits biocides. Substance active: mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)
2.3 Autres dangers
Résultats des évaluations PBT et vPvB
PBT: Non applicable.
vPvB: Non applicable.

*

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Préparations
Description : Synthetic resin-plaster based on plastic dispersion, minerals and additives.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 06.02.2025 Numéro de version 9 (remplace la version 8) Révision: 06.02.2025

Nom du produit: MARMORAN CARRARA Crépi ribé plein intérieur

(suite de la page 1)

Composants dangereux :		
CAS: 13463-67-7 EINECS: 236-675-5 Numéro index: 022-006-00-2 Reg.nr.: 01-2119489379-17-xxxx	dioxyde de titane Carc. 2, H351, EUH211, EUH212	1-2%
CAS: 2634-33-5 EINECS: 220-120-9 Numéro index: 613-088-00-6	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one Acute Tox. 2, H330; Eye Dam. 1, H318; Aquatic Acute 1, H400 (M=1); Aquatic Chronic 1, H410 (M=1); Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1A, H317 ATE: LD50 oral: 450 mg/kg LC50/4 h inhalatoire: 0,21 mg/l Limite de concentration spécifique: Skin Sens.1A; H317: C ≥ 0,036 %	≥0,025-<0,036%
CAS: 55965-84-9 Numéro CE: 611-341-5 Numéro index: 613-167-00-5	mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 2, H310; Acute Tox. 2, H330; Skin Corr. 1C, H314; Eye Dam. 1, H318; Aquatic Acute 1, H400 (M=100); Aquatic Chronic 1, H410 (M=100); Skin Sens. 1A, H317, EUH071 Limites de concentration spécifiques: SkinCorr. 1C; H314: C ≥ 0,6 % Skin Irrit. 2; H315: 0,06 % ≤ C < 0,6 % Eye Dam. 1; H318: C ≥ 0,6 % Eye Irrit. 2; H319: 0,06 % ≤ C < 0,6 % Skin Sens. 1A; H317: C ≥ 0,0015 %	≥0,00025-<0,0015%

SVHC néant

Indications complémentaires :

(CAS:13463-67-7) dioxide de titane

Note 10 de la classification CLP : La classification en tant que cancérogène par inhalation s'applique uniquement aux mélanges sous forme de poudre contenant 1 % ou plus de dioxyde de titane qui se présente sous la forme de particules ou qui est incorporé dans des particules ayant un diamètre aérodynamique ≤ 10 µm.

Pour le libellé des mentions de danger citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Remarques générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

après inhalation : Apporter de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

après contact avec la peau :

En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

après contact avec les yeux :

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un médecin si la douleur ou la si la douleur ou la rougeur persistent. Retirer les lentilles de contact, si possible. Continuer à rincer

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 06.02.2025 Numéro de version 9 (remplace la version 8) Révision: 06.02.2025

Nom du produit: MARMORAN CARRARA Crépi ribé plein intérieur

(suite de la page 2)

après ingestion :
Rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas provoquer de vomissement. Consulter un médecin et lui présenter cette fiche de données.
4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés
Pas d'autres informations importantes disponibles.
4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction
Moyens d'extinction:
Mettre en oeuvre des mesures d'extinction de l'incendie adaptées à l'environnement.
5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation
Pas d'autres informations importantes disponibles.
5.3 Conseils aux pompiers
Equipement spécial de sécurité : Utiliser des méthodes adaptées aux conditions environnantes.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Porter un vêtement de protection individuel.
6.2 Précautions pour la protection de l'environnement
Le produit ne doit pas parvenir dans les eaux, les canalisations ou le sol.
6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Eliminer la matière collectée conformément au règlement.
6.4 Référence à d'autres rubriques
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre,
consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.
Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
Stockage :
Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :
Stocker uniquement dans le récipient d'origine non ouvert.
Indications concernant le stockage commun : Ne pas stocker avec les aliments.
Autres indications sur les conditions de stockage :
Stocker au frais et au sec dans des récipients bien fermés.
Protéger contre le gel.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 06.02.2025 Numéro de version 9 (remplace la version 8) Révision: 06.02.2025

Nom du produit: MARMORAN CARRARA Crépi ribé plein intérieur

(suite de la page 3)

Température de stockage recommandée : 5-30°C
Classe de stockage : LGK (according to VCI concept): 12 - Non flammable liquids
7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

*

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle
Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

DNEL		
CAS: 1317-65-3 Carbonate de calcium		
Oral	Derived No Effect Level	6,1 mg/kgxday (consumer systemic long term value)
Inhalatoire	Derived No Effect Level	6,36 mg/m³ (worker local long term value)
		1,06 mg/m³ (consumer local long term value)
CAS: 13463-67-7 dioxyde de titane		
Inhalatoire	Derived No Effect Level	1,25 mg/m³ (worker local long term value)
		0,21 mg/m³ (consumer local long term value)
CAS: 2634-33-5 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one		
Dermique	Derived No Effect Level	0,966 mg/kgxday (worker systemic long term value)
		0,345 mg/kgxday (consumer systemic long term value)
Inhalatoire	Derived No Effect Level	6,81 mg/m³ (worker systemic long term value)
		1,2 mg/m³ (consumer systemic long term value)
CAS: 55965-84-9 mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)		
Oral	Derived No Effect Level	0,09 mg/kgxday (consumer systemic long term value)
Inhalatoire	Derived No Effect Level	0,02 mg/m³ (worker local long term value)
		0,02 mg/m³ (consumer local long term value)

PNEC	
CAS: 2634-33-5 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	
Predicted No-Effect Concentration	3 mg/kgxdwt (earth rating factor)
Predicted No-Effect Concentration	0,000403 mg/l (sea water rating factor)
	0,00403 mg/l (fresh water rating factor)
CAS: 55965-84-9 mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)	
Predicted No-Effect Concentration	0,01 mg/kgxdwt (earth rating factor)
Predicted No-Effect Concentration	0,00339 mg/l (sea water rating factor)
	0,00339 mg/l (fresh water rating factor)

No CAS Désignation de la substance % Type Valeur Unité	
CAS: 13463-67-7 dioxyde de titane	
VME (Suisse)	Valeur à long terme: 3 a mg/m³ SSc;

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 06.02.2025 Numéro de version 9 (remplace la version 8) Révision: 06.02.2025

Nom du produit: MARMORAN CARRARA Crépi ribé plein intérieur

(suite de la page 4)

CAS: 55965-84-9 mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)	
VME (Suisse)	Valeur à court terme: 0,4 e mg/m³ Valeur à long terme: 0,2 e mg/m³ S SSc;

Remarques supplémentaires:
La TRGS 900 (Liste Mak) en vigueur a servi de base lors de l'élaboration ou de la révision de cette fichede données de sécurité.

8.2 Contrôles de l'exposition
Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
Mesures générales de protection et d'hygiène :
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
Au travail, ne pas manger ni boire
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou contaminés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Après manipulation de ce produit, utiliser une crème hydratante pour la peau.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau
Protection respiratoire :
N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne
ventilation.
Protection des mains :
Gants de protection.
Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / au mélange.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
Matériau des gants
Gants en nitrile, néoprène ou PVC selon la norme EN 374 avec une épaisseur de 1,2 mm minimum.
Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.
Temps de pénétration du matériau des gants
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
Protection des yeux/du visage Lunettes de protection hermétiques.
Protection du corps : Vêtements de travail protecteurs.

*
RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
Indications générales.

État physique	Liquide
Couleur :	selon spécifications du produit
Odeur :	non caractéristique
Seuil olfactif:	Non déterminé.
Point de fusion :	non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	100 °C
Inflammabilité	Non applicable.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 06.02.2025 Numéro de version 9 (remplace la version 8) Révision: 06.02.2025

Nom du produit: MARMORAN CARRARA Crépi ribé plein intérieur

(suite de la page 5)

Limites inférieure et supérieure d'explosion	
inférieure :	Non déterminé.
supérieure :	Non déterminé.
Point d'éclair	non applicable
Température d'inflammation :	Non déterminé.
Température de décomposition :	Non déterminé.
pH à 20 °C	8-9,5
Viscosité :	
Viscosité cinématique	Non déterminé.
dynamique :	Non déterminé.
Solubilité	
l'eau :	miscible
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
Pression de vapeur :	Non déterminé.
Densité et/ou densité relative	
Densité :	non déterminée
Densité relative.	Non déterminé.
Masse volumique:	Non applicable.
Densité de vapeur:	Non déterminé.

9.2 Autres informations	Aucune.
Aspect:	
Forme :	Pâteuse
Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.	
Température d'inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
Minimum ignition energy	
Test de séparation des solvants :	Non applicable.
Changement d'état	
Point/l'intervalle de ramollissement	
Propriétés comburantes	Non déterminé.
Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.

Informations concernant les classes de danger physique	
Substances et mélanges explosibles	néant
Gaz inflammables	néant
Aérosols	néant
Gaz comburants	néant
Gaz sous pression	néant
Liquides inflammables	néant
Matières solides inflammables	néant
Substances et mélanges autoréactifs	néant
Liquides pyrophoriques	néant
Matières solides pyrophoriques	néant
Matières et mélanges auto-échauffants	néant
Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 06.02.2025 Numéro de version 9 (remplace la version 8) Révision: 06.02.2025

Nom du produit: MARMORAN CARRARA Crépi ribé plein intérieur

(suite de la page 6)

Liquides comburants	néant
Matières solides comburantes	néant
Peroxydes organiques	néant
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
10.2 Stabilité chimique Stable dans les conditions de stockage recommandées.
Décomposition thermique / Conditions à éviter:
Pas de décomposition si utilisé conformément aux spécifications.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue
10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

*

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
Toxicité aiguë :
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

Composant	Type	Valeur	Espèce
CAS: 1317-65-3 Carbonate de calcium			
Oral	LD50	>2.000 mg/kg (Rat)	
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (Rat)	
CAS: 13463-67-7 dioxyde de titane			
Oral	LD50	>5.000 mg/kg (Rat)	
CAS: 2634-33-5 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one			
Oral	LD50	450 mg/kg (ATE)	
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (Rat)	
CAS: 55965-84-9 mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)			
Oral	LD50	457 mg/kg (Rat)	
Dermique	LD50	660 mg/kg (lapin)	
Inhalatoire	LC50/4 h	2,36 mg/l (Rat)	

Effet primaire d'iritation :
de la peau : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
des yeux : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Sensibilisation :
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 06.02.2025 Numéro de version 9 (remplace la version 8) Révision: 06.02.2025

Nom du produit: MARMORAN CARRARA Crépi ribé plein intérieur

(suite de la page 7)

Mutagénicité sur les cellules germinales
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Danger par aspiration
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien
Aucun des composants n'est listé.

*
RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité
Toxicité aquatique : Pas d'autres informations importantes disponibles.

Type d'essai/Concentration effective/Méthode/Evaluation	
CAS: 1317-65-3 Carbonate de calcium	
LC50/96h	>100 mg/l (poisson)
EC50/48h	>100 mg/l (aquatic invertebrates)
EC50/72h	>14 mg/l (aquatic algae and cyanobacteria)
CAS: 13463-67-7 dioxyde de titane	
IC50/72h	1 mg/l (poisson)
LC50/48h	>100 mg/l (aquatic invertebrates)
LC50/96h	>100 mg/l (poisson)
EC50/48h	>100 mg/l (aquatic invertebrates)
EC50/72h	>100 mg/l (algue)
NOEC (72h)	≥10 mg/l (aquatic algae and cyanobacteria)
NOEC (96h)	≥1 mg/l (aquatice plants other than algae)
NOEC (21d)	≥100 mg/l (aquatic invertebrates)
NOEC (28d)	≥100 mg/l (aquatic invertebrates)
	≥0,07 mg/l (poisson)
CAS: 2634-33-5 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	
LC50/96h	2,15-22 mg/l (poisson)
EC50/48h	2,9 mg/l (aquatic invertebrates)
EC50/72h	0,07-0,15 mg/l (aquatic algae and cyanobacteria)
NOEC (72h)	0,0403-0,055 mg/l (aquatic algae and cyanobacteria)
CAS: 55965-84-9 mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)	
LC50/48h	0,18 mg/l (Daphnia magna)

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 06.02.2025 Numéro de version 9 (remplace la version 8) Révision: 06.02.2025

Nom du produit: MARMORAN CARRARA Crépi ribé plein intérieur

(suite de la page 8)

LC50/96h	0,282 mg/l (Daphnia magna)
	0,19-0,3 mg/l (poisson)
EC50/24h	0,109 mg/l (Daphnia magna)
	0,0107 mg/l (aquatic algae and cyanobacteria)
EC50/48h	0,16 mg/l (Daphnia magna)
	0,0181-0,0371 mg/l (aquatic algae and cyanobacteria)
EC50/96h	0,0357 mg/l (aquatic algae and cyanobacteria)
EC50/72h	0,0063-0,0273 mg/l (aquatic algae and cyanobacteria)
NOEC (14d)	0,035 mg/l (Daphnia magna)
NOEC (21d)	0,011-1,05 mg/l (Daphnia magna)
NOEC (28d)	0,098 mg/l (poisson)

12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

Procédé :	
CAS: 1317-65-3 Carbonate de calcium	
Biod. (28 days)	>90 %

Autres indications : Le produit est difficilement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation	
CAS: 2634-33-5 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	
EBAB	0,7 log Pow
CAS: 55965-84-9 mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)	
EBAB	0,75 log Pow

12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances ayant des propriétés de perturbation endocrinienne.

12.7 Autres effets néfastes

Remarque : Le produit contient des substances qui provoquent de fortes turbidités dans les eaux.

Comportement dans les stations d'épuration:

Type d'essai Concentration effective Méthode Evaluation	
CAS: 1317-65-3 Carbonate de calcium	
EC 50 (3h)	>1.000 mg/l (microorganisms)
CAS: 13463-67-7 dioxyde de titane	
EC 50 (3h)	1.000 mg/l (microorganisms)
CAS: 2634-33-5 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	
EC 50 (3h)	12,8-24 mg/l (microorganisms)
CAS: 55965-84-9 mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)	
EC 50 (3h)	4,5 mg/l (microorganisms)

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 06.02.2025 Numéro de version 9 (remplace la version 8) Révision: 06.02.2025

Nom du produit: MARMORAN CARRARA Crépi ribé plein intérieur

(suite de la page 9)

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets
Recommandation :
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Catalogue européen des déchets	
08 01 20	suspensions aqueuses contenant de la peinture ou du vernis autres que celles visées à la rubrique 08 01 19

Emballages non nettoyés :
Recommandation :
Eliminer conformément aux règlementations locales/nationales en vigueur.
L'emballage peut être réutilisé ou recyclé après nettoyage.
Produit de nettoyage recommandé : Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification **ADR, ADN, IMDG, IATA**	néant
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU **ADR, ADN, IMDG, IATA**	néant
14.3 Classe(s) de danger pour le transport **ADR, ADN, IMDG, IATA** **Classe**	néant
14.4 Groupe d'emballage **ADR, IMDG, IATA**	néant
14.5 Dangers pour l'environnement	Non applicable.
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
Indications complémentaires de transport :	Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus.
"Règlement type" de l'ONU:	néant

*

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) (Liste des substances candidates, annexes XIV et XVII)
Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)
Règlement (CE) 2020/878 (modifiant l'annexe II de REACH relative à la compilation des fiches de données de sécurité)
Regulation (EU) 528/2012 (Biocidal Product Regulation), cf. section 2

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 06.02.2025 Numéro de version 9 (remplace la version 8) Révision: 06.02.2025

Nom du produit: MARMORAN CARRARA Crépi ribé plein intérieur

(suite de la page 10)

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 cf. section 2

Directive 2012/18/UE
Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est listé.

RÈGLEMENT (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (POP)
Aucun des composants n'est listé.

Réglement (CE) N° 649/2012
Aucun des composants n'est listé.

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II
Aucun des composants n'est listé.

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)
Aucun des composants n'est listé.

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT
Aucun des composants n'est listé.

Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues
Aucun des composants n'est listé.

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers
Aucun des composants n'est listé.

Prescriptions nationales :

Classement des liquides pouvant polluer les eaux:
Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant.
15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

*
RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.
Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement (CE) n.° 1907/2006, Article 31, modifié par le règlement (UE) 2020/878.

Phrases importantes
La liste des mentions de danger ci-dessous est le texte intégral des mentions de danger mentionnées dans cette fiche de données de sécurité (en particulier dans la section 3) et est communiquée conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), annexe II, et aux amendements suivants (règlement (UE) 2020/878). Les mentions indiquées ici ne se réfèrent pas au produit lui-même, mais aux ingrédients individuels contenus dans le produit, et sont fournies à titre d'information.
H301 Toxique en cas d'ingestion.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H310 Mortel par contact cutané.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

(suite page 12)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 06.02.2025 Numéro de version 9 (remplace la version 8) Révision: 06.02.2025

Nom du produit: MARMORAN CARRARA Crépi ribé plein intérieur

(suite de la page 11)

H330 Mortel par inhalation.
H351 Susceptible de provoquer le cancer.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.
EUH211 Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards.
EUH212 Attention! Une poussière respirable dangereuse peut se former lors de l'utilisation. Ne pas respirer cette poussière.

Service établissant la fiche technique de sécurité: Department research & development
Contact : Isabelle Kazandjian Phone: 0041 (0)79 382 51 09
Numéro de la version précédente: 8
Acronymes et abréviations:
RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
DOT: US Department of Transportation
IATA: International Air Transport Association
IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)
ICAO: International Civil Aviation Organisation
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
DNEL : dose dérivée sans effet (REACH)
PNEC : concentration prédite sans effet (REACH)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
SVHC: Substances of Very High Concern (REACH regulation)
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
ATE: Acute toxicity estimate values (ETAValeurs d'estimation de la toxicité aiguë)
Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
Acute Tox. 2: Toxicité aiguë – Catégorie 2
Skin Corr. 1C: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1C
Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
Skin Sens. 1A: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1A
Carc. 2: Cancérogénicité – Catégorie 2
Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1
Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

*** Données modifiées par rapport à la version précédente**
Conformément à l'annexe II du règlement REACH, les sections modifiées dans cette version de la fiche de données de sécurité par rapport à la version précédente sont marquées avec des astérisques.